

La dernière ambassade du Fou-nan en Chine sous les Leang (539)

Paul Pelliot

Pelliot Paul, . La dernière ambassade du Fou-nan en Chine sous les Leang (539). In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 3, 1903. pp. 671-672.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

et dura vraisemblablement jusqu'aux mesures de proscription de 843 et 845 ; du moins n'en ai-je trouvé aucune trace ultérieure. Le nom même de *sa-pao* ne peut être qu'une transcription (1). La façon dont il apparaît semble indiquer un titre religieux ; c'est l'interprétation de 沈大成 Chen Ta-tch'eng, qui glose *sa-pao* par « chef de la religion » (教頭) et *hien-tcheng* par « gardien de temple » (守堂) (2). J'ai le souvenir très net que, dans une des histoires canoniques, il est question d'un fleuve *sa-pao* coulant en Asie Centrale, mais je n'ai pu actuellement retrouver le passage. Faute de toute autre indication sur l'origine même du nom, je me rallie simplement à l'hypothèse de Devéria (3), qui voyait dans *sá-pao* le syriaque *sábâ*, « vieillard », « ancien ».

P. PELLIOU.

LA DERNIÈRE AMBASSADE DU FOU-NAN EN CHINE SOUS LES LEANG (539).

Dans un précédent article (*Bulletin*, III, 257, 271, 284, 294), j'ai parlé des textes chinois qui nous montrent le bouddhisme établi au Fou-nan dès la fin du ve siècle (4). Je citais entre autres (p. 271) le texte suivant du *Leang chou* (k. 54, p. 4) : « La cinquième année (*ta-t'ong*, 539 ap. J.-C.), il (c'est-à-dire le roi du Fou-nan) envoya encore une ambassade offrir en présent un rhinocéros vivant, et dire que, dans son pays, il y avait un cheveu du Buddha, long d'un *tchang* et deux pieds. Un ordre impérial envoya le bonze 釋雲寶 Che Yun-pao pour suivre l'ambassade et aller le chercher ». Or tout le paragraphe du *Leang chou* sur le Fou-nan est reproduit au k. 78 du *Nan che* (p. 2 et ss.). J'avais relevé en leur lieu les quelques variantes des deux textes ; une cependant m'avait échappé, qui porte précisément sur le nom du bonze envoyé au Fou-nan par l'empereur de Chine : au lieu de 雲寶 Yun-pao, le *Nan che* écrit 曇寶 T'an-pao (5). Yun-pao, « nuage-joyau », Megharatna, est a priori moins probable que T'an-pao, où *t'an* est régulièrement pour *dharma*, ce qui donne pour le nom complet Dharmaratna. Le *Fo tsou t'ong ki*, composé peu avant 1269, cite le même fait, sous la même date (6) ; seulement le bonze ne s'appelle plus Yun-pao ni T'an-pao, mais 寶雲 Pao-yun. Il est assez difficile de choisir entre ces diverses leçons. Je n'ai rien trouvé sur le personnage dans les diverses biographies de moines célèbres. J'opinerais à croire que l'auteur du *Fo tsou t'ong ki* s'est servi ici du *Leang chou*, et qu'il a écrit Pao-yun au lieu de Yun-pao soit par confusion avec le moine Pao-yun bien connu qui était contemporain de Fa-hien (7), soit simplement parce que la combinaison *pao-yun* était fréquente dans la terminologie religieuse (8) ; par contre la leçon du *Leang chou* me semblant en elle-même moins probable que celle du *Nan che*, je penche à nommer jusqu'à nouvel ordre T'an-pao, Dharmaratna, le bonze qui alla en 539 au Fou-nan chercher un cheveu du Buddha.

(1) Les auteurs du *Kieou t'ang chou kiao k'an ki* (k. 24, p. 36), trouvant le nom inintelligible, se sont demandé s'il n'était pas fautif. Ils se sont décidés pour la négative en s'appuyant sur le fait que le *T'ong tien* le donne sous la même forme.

(2) *Loc. laud.*, p. 6 v^o.

(3) *Loc. laud.*, p. 481.

(4) C'est par une erreur de composition que la note qui doit être jointe à la p. 294 est imprimée comme note 2 de la p. 293.

(5) Le texte du *Nan che* est cité par M. De Groot dans son article de l'*Album Kern, Iets over Boeddhistische relieken en reliektorens in China*, p. 132.

(6) *Tripitaka japonais*, 致 IX, 60 v^o.

(7) Cf. Nanjio, *Catalogue*, Appendice II, n^o 77.

(8) Il y a dans le *Tripitaka* un 寶雲經 *Pao yun king*, *Ratnameghasûtra* ; cf. Nanjio, *Catalogue*, n^o 152.

Après cette année 539, le *Leang chou*, qui va jusqu'en 556, ne fait plus mention d'aucune relation diplomatique entre la Chine et le Fou-nan. Cependant le *Fo tsou t'ong ki*, tel du moins qu'il se trouve dans l'édition japonaise (k. 37, p. 69 v^o), donne sous l'année 540 l'information suivante : « Le roi du Fou-nan envoie une ambassade à la Cour apporter le tribut, et demander une image du Buddha et des textes sacrés, . . . » etc. Malheureusement, que l'erreur soit spéciale à l'édition japonaise ou qu'elle soit déjà imputable au compilateur du *Fo tsou t'ong ki*, il est certain que le nom du 扶南 Fou-nan dans ce passage est amené par la mention du Fou-nan à la ligne précédente sous l'année 539, et qu'ici il faut lire 河南 Ho-nan. Le roi du Ho-nan était un prince d'origine 鮮卑 Sien-pei dont les ancêtres s'étaient taillé une principauté au sud-ouest de 涼州 Leang-tcheou au Kan-sou. On lit effectivement dans le *Leang chou* (k. 3, p. 8) qu'en 540 le roi du Ho-nan envoya un tribut de chevaux et de produits du pays, et dans le *Nan che* (k. 7, p. 5) cette mention est accompagnée, comme dans le *Fo tsou t'ong ki*, d'une demande de livres bouddhiques et de l'énumération des ouvrages mêmes qui furent accordés à la suite de cette requête.

L'ambassade de 539 est donc la dernière connue de celles qui furent envoyées par le Fou-nan en Chine au temps des Leang. Or la vie de Paramārtha ⁽¹⁾, telle qu'elle est narrée dans le 續高僧傳 *Siu kao seng tchouan* (1, 88), dit que Paramārtha se rendit en Chine à la demande d'un mission composée de 張汜 Tchang Sseu et autres, que l'empereur Wou des Leang avait chargée de reconduire en son pays, pendant la période 大同 *ta-t'ong* (535-546), une ambassade du Fou-nan, et qui devait ensuite gagner le Magadha en quête de sūtras et de docteurs bouddhiques. Paramārtha arriva à Canton en 546. Il semble donc que l'ambassade de Tchang Sseu qui se rendit au Fou-nan et de là en Inde, ait dû voyager de concert avec le bonze T'an-pao ou Yun-pao, quand celui-ci, par ordre de l'empereur, allait chercher au Fou-nan un cheveu du Buddha.

P. PELLIOU.

(1) Il sera longuement question de Paramārtha dans un travail de M. Takakusu sur la *Sāṃkhyakārikā* ; ce travail est sous presse et paraîtra dans le *Bulletin*.